



**Site classé**  
Patrimoine  
national



# *Massif cantalien*

*Cantal*

**Date du décret : 23 octobre 1985**

**Communes concernées : Le Claux, Dienne, le Falgoux, le Fau, Laveissière, Lavigerie, Mandailles-Saint-Julien, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Paul-de-Salers, Saint-Projet-de-Salers**

**Superficie : 8 569 ha**

Les crêtes cantaliennes constituent les derniers vestiges d'un immense volcan d'âge tertiaire. Des coulées de laves se sont épanchées à partir de ses bouches d'émissions volcaniques, formant des plateaux séparés entre eux par de profondes vallées, où prennent naissance de nombreux cours d'eau à régime torrentiel.

Le Puy Mary est situé au centre de ce système montagneux comme un signal au milieu d'une sorte d'étoile irrégulière, dominant le Puy Chavaroche, le Puy de la Tourte et le Puy Violent. Ce système qui paraît, au sol, assez complexe devient simple sur la carte, et lorsqu'on le contemple du sommet : c'est un immense volcan de près de 80 km de

diamètre avec des vallées rayonnantes creusées par l'érosion glaciaire, un paysage aux ondulations puissantes et aux contrastes marqués.

La vocation pastorale et forestière de ces espaces a su, à l'exception du Pas de Peyrol et du col de Serre, les préserver de tout aménagement. Aucun habitat permanent n'existe dans la zone concernée hormis quelques burons d'estives, c'est-à-dire des constructions de pierres massives, dans lesquelles les bergers fabriquaient le fromage l'été.

Le site bénéficiait déjà d'une inscription depuis le 6 mai 1964, mais sur le périmètre restreint du Puy Mary. En 1983, le classement propose d'étendre la protection sur 10 communes pour protéger le cœur du Massif cantalien.

Le rapporteur indique alors que, depuis plusieurs années déjà, au niveau des généralités, tout le monde était d'accord. Mais lorsque l'architecte des bâtiments de France entreprend de tracer enfin le périmètre, raconte avec beaucoup d'humour le rapport "il soumit son premier crayon aux maires intéressés, et le site grandiose, soumis à ce genre très particulier de cuisson, se ratatina, se réduisit à des manières de bandes qui n'intéressaient plus que les sommets. Inutile de vous dire que ceux-ci se défendaient tout seuls. En revanche, les zones menacées, les cols où passent les routes et où s'installent les buvettes, les prairies d'altitude, tout ce qui pouvait, à plus ou moins longue échéance susciter des entreprises et des saccages était sans protection."

Le rapporteur indique ensuite le temps qu'il a fallu de travail de terrain et de concertation avec les maires pour définir ce périmètre, *"tout simplement parce qu'on ne protège pas ces grandes étendues contre la volonté de ceux qui les habitent"*. La délimitation finalement adoptée par tous est très large, le site s'étend sur près de 100 kilomètres carrés. *"Les limites ont été tracées avec le souci de gêner le moins possible les habitants tout en assurant la protection rigoureuse d'un site cohérent."*

La pression touristique, le grand taux de fréquentation estivale du Puy Mary et la renommée de plus en plus grande de ces paysages ont poussé l'État et les collectivités locales à engager une opération d'envergure, qui implique les différents gestionnaires et acteurs du site dans un projet commun : une opération Grand Site "Puy Mary / Volcan du Cantal". Depuis 2005, ont été mises en place des mesures pour la réhabilitation, la gestion et la valorisation du site. Récompensant ces efforts, le label "Grand Site de France" lui a été attribué en 2012.

### Type d'intérêt

Pittoresque, scientifique

Accès

Libre

Tourisme

[www.puymary.fr](http://www.puymary.fr)

Carte du site



Mise à jour : DREAL 2016

